

Programme de formation

PRINCIPES DE GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE D'UNE ASSOCIATION

But de la formation

* Amener les participants à se questionner sur leurs connaissances du fonctionnement associatif et à déterminer collectivement les points majeurs de leur future grille de lecture des projets présentés dans le cadre du Budget Participatif

* Connaître la réglementation des associations pour poser un cadre d'information partagé par l'équipe

* Concevoir une grille de lecture des projets qui seront présentés

Compétences visées

1. Connaître la réglementation des associations
2. S'appropriier les principes de gestion administrative d'une association
3. S'appropriier les principes de gestion financière d'une association
4. Etre outillé pour l'analyse des dossiers de demande de financement

Pré-requis

Aucun

Liste des référents

Référent administratif : Madame Agnès EBENE

Référent pédagogique : Madame Agnès EBENE

Référent handicap : Madame Agnès EBENE

Type de public

Equipe projet du département de l' Aude du Budget Participatif #3

Équipements nécessaires

Aucun

Moyens pédagogiques

Plusieurs outils et démarches seront utilisés tout au long de cette mission :

- * Des exposés théoriques
- * Des exercices collectifs
- * Des échanges entre les participants ;
- * Outils numériques

Sanction de la formation

Attestation de présence

Méthodes pédagogiques

Acquisition de connaissances théoriques
Approche participative
Apports de méthodes et d'outils
Exercices pratiques

Durée

21 heures (3 jours).

Programme

J1. Principes de gestion administrative d'une association
La Loi 1901 : ce qu'elle dit, ce qu'elle ne dit pas
Obligations et formalités administratives
Zoom sur les statuts associatifs
J2. Principes de gestion financière d'une association
les outils de la gestion financière : budget prévisionnel, documents comptables, plan de trésorerie
La fiscalité des associations : points d'attention et obligation
Zoom sur la comptabilité : éléments d'analyse comptable
J3. Bilan. Retour d'expérience

Modalités d'évaluation

L'atteinte des objectifs pédagogiques de la formation sera évaluée par le formateur

tarif par jour par personne

1000€/jour/groupe

Modalités d'accès

Nos formations sont accessibles : Par l'employeur - A la demande du salarié avec l'approbation de son employeur - Directement par le salarié ou le demandeur d'emploi

délai d'accès

Entre 1 et 6 mois

Date de mise à jour

7/10/2024

Accessibilité

Afin de garantir l'accès à toutes et à tous, ViASSO Occitanie Formation s'engage à veiller à ce que, si besoin, le lieu devant accueillir une formation soit « accessible ».

